



CONSEIL GENERAL
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2021-2026
PV no 13-2025

Séance du 5 juin 2025 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°01/2025 Rapport de gestion et Comptes 2024
5. Préavis n°02/2025 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud
6. Préavis n°03/2025 Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
7. Elections – Démissions
8. Informations de la Municipalité
9. Informations du bureau du Conseil
10. Propositions individuelles et divers
11. Contre-appel

Avant d'ouvrir la séance, M. Arnold Ottonin annonce qu'au terme de celle-ci, M. Christophe Uldry présentera le programme musical du festival ZicABret. Libre à chacun.e de rester.

M. Ottonin souhaite la bienvenue à Mme Christelle Bardet, la nouvelle boursière de notre commune.

Ouverture de la séance du conseil

1. Appel

Effectif : 83
Excusés : 26

Présents : 56
Absence non excusée : 1

Il n'y a pas de nouveau membre.

M. Ottonin informe que la personne non excusée est absente sans motif pour la seconde fois consécutive. Comme le veut l'article 6 de la nouvelle Loi sur les communes, cette personne est dorénavant exclue du rôle des membres du conseil général. Un courrier lui sera adressé par le bureau. M. Ottonin rappelle la façon de voter, notamment la possibilité du bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 12-2024, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté, moins 2 abstentions.

4. Préavis n°01/2025 - Rapport de gestion et Comptes 2024

La gestion de la municipalité fait l'objet d'un copieux document informatif en possession de chaque membre du conseil. Des remerciements sont adressés à Mme Melchiade Jeannin pour son laborieux travail. Le rapport n'est pas commenté en détail. Cependant, M. Markus Mooser donne quelques faits marquants sur l'année écoulée. Le projet de fusion avec Cugy et Morrens a été abandonné pour cause de calendrier jusqu'à la prochaine législature. La première année de vente des cartes journalières CFF a été un succès et l'évacuation des Streetbox due à des non-conformités a été effectuée.

M. Sylvain Ioset lit le rapport de la commission de gestion pour le rapport de gestion.

M. Pierre-Alain Marmillod fait remarquer une baisse massive des investissements concernant l'entretien des routes. Il fait remarquer que certaines parties des routes sur le territoire communal sont fissurées. Il suggère de procéder à l'entretien de ces fissures rapidement. La municipalité s'engage à rendre une réponse lors du prochain conseil général.

M. Mooser passe en détail les comptes en comparant les comptes 2023 et 2024, poste par poste.

Administration générale : l'augmentation qui se chiffre à Frs 40'000.-, est due aux frais d'indemnisation de la Municipalité (Frs 12'000.-) et aux frais d'archivage et informatiques (Frs 28'000.-) relatifs au PACom.

Finances : une augmentation de Frs 83'000.- est à noter dans ce poste par rapport aux comptes 2023, soit :

- une stabilisation des revenus des personnes physiques et morales
- une diminution des recettes conjoncturelles, à savoir droits de mutation et gains immobiliers (Frs 51'000.-)
- un retour de Frs 39'000.- perçu en 2024 inférieur à celui de 2023

M. Mooser note que la valeur du point d'impôt est stable, il se situe à Frs 32'000.-.

Domaines et bâtiments : augmentation des charges de Frs 8'000.-. Celle-ci est due aux frais complémentaires dans les terrains, notamment le marquage des parkings, ainsi que des forêts dont la sécurisation du chemin de Bellevue pour Frs 12'000.-. Réduction des frais d'immeubles de Frs 12'000.- liée aux emprunts.

Travaux : une diminution de charges du dicastère de Frs 10'000.-, car moins d'entretien a été réalisé sur les routes (Frs 30'000.-). A ce sujet, des réponses plus précises seront données lors du prochain conseil. Augmentation de Frs 11'000.- pour l'entretien des parcs et promenades et cimetière, ainsi que du déficit du dicastère des ordures ménagères pris en charge par les impôts (Frs 10'000.-). Ceci est dû à la réfection du portail d'entrée à la déchetterie intercommunale Praz Faucon de Cugy.

Instruction publique : une augmentation des coûts se montant à Frs 9'000.- est due à une augmentation du nombre d'élèves (+4 élèves). Le coût par élève est légèrement plus élevé (Frs 100.- par élève).

Police : une augmentation de Frs 9'000.- est due à l'installation de la caméra de surveillance en 2024. Diminution de l'entretien des bornes hydrantes.

Sécurité sociale : une diminution de charges de Frs 89'000.- est due à l'important retour de l'EFAJE au décompte final 2023 (Frs 80'000.-). La participation à la cohésion sociale est largement inférieure aux dépenses de l'année précédente, mais équivalente au décompte, qui est le dernier sous cette forme.

Services industriels : une augmentation de charges de Frs 17'000.-. Ce dicastère, n'influence pas les comptes, car les charges sont couvertes par les taxes. Les frais d'entretien du réseau sont plus élevés, mais conformes au budget.

La marge d'autofinancement se monte à Frs 653'500.-. Sur ce montant sont déduits les amortissements obligatoires (Frs 291'500.-) et les amortissements complémentaires (Frs 516'000.-). Ces derniers concernent le montant des aménagements de la RC501 (carrefour réalisé) financés par la vente de la parcelle n°134 relative aux Streetbox.

Les attributions/prélèvements fonds de réserves de Frs 481'000.- sont prévus pour les travaux et les paiements des expropriations dues à la réalisation de ce carrefour.

Il en résulte un excédent de revenus pour l'exercice 2024 de Frs 327'224.28. M. Mooser note qu'en 2025, il y aura un nouvel indice d'imposition, qui pourrait influencer nos comptes.

Le rapport de la commission de gestion pour les comptes est lu par Mme Caroline Sale.

Le rapport de gestion est accepté à l'unanimité. Les comptes, avec des charges se montant à **Frs 4'926'584.06** et des revenus à **Frs 5'253'808.34** et qui présentent un excédent de revenus de **Frs 327'224.28**, sont acceptés à l'unanimité. La décharge à la municipalité et à la boursière pour leur gestion 2024 est acceptée à l'unanimité.

5. Préavis n°02/2025 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud

M. Mooser prend la parole et donne des explications sur les différentes zones d'activités, à savoir locales (dont Bretigny fait partie) et régionales. Le but est de définir les activités (industrie, artisanat, logistique, entrepôts, mais pas de logements) et de densifier pour éviter au maximum la création de nouvelles zones d'activités. Actuellement, 19 communes du district ont déjà accepté ce préavis, 16 doivent encore se déterminer. A noter que la commune d'Oulens-sous-Echallens a refusé le préavis, mais leur décision n'impacte pas la stratégie régionale du district. Au niveau de Bretigny, il n'y a pas de nouvelles zones d'activités prévues. M. Mooser salue et remercie la commission ad hoc pour son important travail fourni pour la rédaction de leur rapport.

M. Jean-Marc Friedli lit le rapport de la commission ad hoc. Le préavis n° 02/2025 est accepté, moins 2 abstentions.

6. Préavis n°03/2025 Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

M. Maxime Meier explique les émoluments concernant toutes les demandes, autorisations, préavis, en lien avec la police des constructions. La dernière révision du règlement actuel date de 2018. Depuis la fin de la zone réservée en 2023 et la mise à l'enquête du plan d'affectation, une augmentation des demandes liées à la police des constructions a été constatée. Le traitement des dossiers en raison des différentes législations cantonales se complexifie. M. Meier décrit les 14 différentes étapes du traitement d'un dossier jusqu'à la délivrance du permis d'habiter. Les objectifs de ce nouveau règlement sont de réduire les frais, actuellement supportés en partie par le budget communal, et permettre une facturation de certains frais aux propriétaires. Le but est également de répondre aux recommandations du Surveillant des prix et de celles de la Cour des comptes et de leur audit réalisé en début de législature.

Mme Christiane Bally lit le rapport de la commission des finances. Le préavis n° 03/2025 est accepté, moins 1 abstention.

7. Elections – Démissions

Démissions : Mme Jacqueline Bally, membre, a donné sa démission du conseil général.

Mme Esther Bagazzi, scrutatrice suppléante, a donné sa démission. Mme Caroline Sale est élue tacitement, car aucun membre de l'assemblée ne souhaite briguer ce poste.

Elections : Le reste des membres du bureau du conseil se représente. Aucun membre de l'assemblée ne souhaitant briguer l'un des postes, l'élection est tacite.

M. Mooser présente le calendrier des élections communales 2026. Le dépôt des dossiers de candidature se fait du 5 au 12 janvier 2026. Il lance un appel à candidature en précisant que la Municipalité est à disposition pour répondre aux éventuelles questions que des personnes intéressées pourraient avoir. M. Mooser et M. Ammann ne se représentent pas pour la prochaine législature. M. Ottonin informe que des discussions auront lieu lors du conseil général du mois de décembre concernant les membres des commissions du conseil.

8. Informations de la Municipalité

M. Markus Mooser

M. Mooser informe des réponses de la municipalité aux questions posées lors du dernier conseil général du 5 décembre 2024. Mme Christiane Bally avait demandé la pose d'un abri bus pour la ligne n° 60 à la place de la Riponne. Sa demande a été transmise aux TL. Les abris bus sont à la charge des communes, en l'occurrence Lausanne dans ce cas. La place de la Riponne est en phase de remodelage. La création d'un abri n'est pas prévue et ne se fera pas. M. Mooser précise que l'arrêt du 60 à la Riponne est un « terminus » et se situe donc plus loin que l'arrêt « standard » du fait que notre bus peut rester stationné pour une certaine durée sur cet emplacement. De plus, lors de jours de match de foot à la Tuilière, l'arrêt de la Riponne est déplacé de l'autre côté de la route.

M. Jean-Daniel Cochard

Forêts : M. Cochard informe du nouveau garde forestier depuis le 1^{er} mai, il s'agit de M. Mathieu Détraz. Les deux étangs du Bois des Clous ont été réaménagés. Il rappelle qu'une petite herbe très rare se trouve sur les berges du second étang. Des subventions sont touchées pour l'entretien des berges. Le chemin forestier à la route du Moulin direction Morrens est en travaux. Un glissement de terrain a eu lieu à Bellevue sur le chemin pédestre du Talent et a endommagé le sentier. Des travaux ont été effectués par notre employé communal.

Routes : dans le hameau de Béthusy, les conduites d'eau ne sont pas assez grandes, notamment lors de gros orages. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté, un entretien est prévu prochainement. Concernant les zones 30 km/h dans le village, une étude a également été faite en même temps, les rapports de ces deux études viennent d'arriver.

Voirie : M. Cochard remercie M. Grégoire Codourey pour l'entretien de la commune et les magnifiques bacs fleuris qui embellissent notre village.

M. Maxime Meier

Plan Climat : des bornes électriques, en partenariat avec une entreprise privée, ont été installées et seront mises en service ces prochains jours. 3 places de parc sont équipées de bornes sur le parking en face de l'administration communale. La Romande Energie doit intervenir pour mettre en service ces bornes, leur financement est assuré par l'entreprise evpass. M. Meier informe que le taux de véhicules électriques dans notre commune est en progression. Le but de cette installation est d'encourager l'utilisation de véhicules électriques par la mise à disposition de bornes.

Sociétés locales : une migration sur la nouvelle plateforme cantonale pour l'autorisation des manifestations (Pocama) a été effectuée depuis le début de l'année. Ce changement occasionne un traitement plus long des demandes au niveau des services cantonaux.

Police des constructions : une visite des boxes « propriétaires » a été effectuée le 27 janvier 2025 par MM. Meier, Mooser et l'ECA, pour leur mise en conformité. De nombreuses non-conformités ont été remarquées, mais moins importantes que lors de la visite de l'été 2024. A la suite de cette visite, le dépôt des dossiers de régularisation a été demandé aux propriétaires concernés. A ce jour, aucun dossier n'a été reçu en retour. Un rappel est prévu.

Chauffages électriques : les propriétaires de chauffages électriques doivent s'annoncer jusqu'au 30 juin à la Direction Générale de l'Environnement (DGE) afin de procéder à un recensement de ce type de chauffage.

M. Christophe Paccaud

Plan canicule : il se déclenche entre le 1^{er} juin et le 31 août lorsque les températures diurnes et nocturnes sont élevées (+33°C) durant 3 jours consécutifs. Mmes Miriam Sufrin et Cathy Mooser ont été mandatées par la commune pour effectuer les visites auprès des personnes vulnérables. Des formulaires ont été envoyés aux personnes concernées.

Santé : M. Paccaud met en garde contre le moustique tigre, de plus en plus présent dans le canton de Vaud. Il est vecteur de maladie et est actif de jour. Plus d'informations sont disponibles sur le site internet du canton de Vaud.

M. Roger Ammann

Bretigny bouge ! : pour la deuxième année consécutive, la commune a participé à ce duel intercommunal au niveau Suisse. Le nombre de participants a diminué par rapport à 2024, mais le nombre de minutes a quant à lui augmenté. Bretigny se classe au 34^e rang.

Police : sur demande de la police cantonale, M. Ammann met en garde contre l'arnaque aux faux policiers, ciblée sur les personnes âgées par téléphone dans un premier temps. En cas de doute, appeler la police.

Des vols d'objets métalliques dans les cimetières sont en progression. Deux cas ont été annoncés dans notre région, notamment à Morrens. En cas de problème, signaler les cas à la police.

M. Markus Mooser

Plan d'Affectation Communal (PACom) : M. Mooser explique les différentes étapes et l'état des lieux du PACom. La mise à l'enquête complémentaire n'a pas donné lieu à de nouvelles oppositions. Une séance avec la commission PACom est prévue le 1^{er} juillet. Un préavis municipal sera rédigé et sera soumis au conseil général du mois d'août.

Personnel communal : Mme Nicole Bovay, préposée au contrôle des habitants, part en retraite anticipée en décembre 2025. La mise au concours de son poste a été publiée. M. Mooser remercie Mme Bovay pour son travail au sein de la commune.

Un central téléphonique avec un numéro de téléphone unique a été créé pour l'administration communale. 3 choix sont dorénavant possibles, soit le greffe, le contrôle des habitants et la bourse communale.

M. Mooser remercie vivement Mme Laurence Fontana, boursière, pour son excellent travail au sein de la bourse communale. M. Ottonin réitère également ses remerciements pour la bonne collaboration et la bonne entente durant ces années. Mme Fontana prend à son tour la parole pour remercier l'ensemble de la municipalité et le conseil général.

9. Informations du bureau du conseil

Le Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) du Haut-Talent invite les membres du conseil général à sa journée portes ouvertes, qui aura lieu le 27 septembre 2025 à Montheron. Une invitation a été transmise à chaque membre.

La prochaine séance du conseil aura lieu le jeudi 28 août 2025. Il s'agit d'une séance particulière pour le PACom. 3 objets supplémentaires figureront à l'ordre du jour. Il n'y aura pas de séance au mois d'octobre. Au vu de la complexité du sujet « PACom », M. Ottonin souhaite que chaque membre s'imprègne de ce dossier au préalable. Les informations se trouvent d'ores et déjà sur le site internet de la commune.

M. Ottonin fait remarquer que les dossiers de séances sont copieux. Dorénavant, l'envoi des documents se fera uniquement par courrier électronique, sauf pour 2 membres qui n'ont pas d'adresse email. Une version papier est consultable au greffe municipal pour les membres qui le souhaitent.

M. Ottonin relève que certaines communes créent un dossier lors des conseils généraux/communaux consultable au moyen d'un lien et d'un mot de passe. A étudier.

10. Propositions individuelles et divers

M. Eric Geiger demande s'il serait possible de demander aux TL l'installation d'écrans informatifs aux abris bus de Bretigny notamment lors de dérangements sur la ligne 60.

M. Mooser précise qu'il existe une application TL sur les portables qui renseigne à ce sujet. Cependant, il posera la question aux TL. M. Cochard relève que lors de l'installation des abris, la commune a demandé de prévoir la pose ultérieure d'écrans, ce que les TL ont refusé. Mme Stéphanie Roche ajoute que parfois le bus passe quelques minutes à l'avance par rapport à son horaire prévu et qu'aucune information n'est mentionnée sur l'application. M. Mooser acquiesce et confirme ce problème, qui n'est pas acceptable.

M. Marc Tille demande où en est le projet d'extension du collège de la Combe à Cugy. M. Ammann répond que la commune de Cugy a décidé de sous-traiter le dossier sous la forme d'un partenariat public-privé. Le dossier est en cours. L'extension prévue à l'origine pour la rentrée 2025, sera repoussée au plus tôt en 2027.

Mme Cécilia Vega souhaite que la municipalité mentionne, dans son prochain tout-ménage, les risques de caméras installées chez des privés pouvant filmer sur le domaine public.

A la suite de la suppression des 8 moloks, Mme Vega demande de ce qu'adviennent ces moloks inutilisés ? M. Cochard répond que les moloks ont été supprimés ce matin même. 2 places de parc supplémentaires seront créées à l'emplacement de 4 moloks. Puis, à la place des 4 autres moloks, des bacs de fleurs égaieront le lieu. M. Mooser ajoute que les bacs de moloks vont trouver une nouvelle vie comme espace de jardin surélevé dans les jardins communautaires de notre village. Il n'a pas été prévu de revendre ces moloks, à cause du coût élevé d'extraction complète. En ce qui concerne les caméras,

M. Mooser précise que l'utilisation de celle installée sur le territoire de la commune (actuellement aux Moloks) dispose d'un règlement très strict imposé par le canton. En ce qui concerne les caméras privées, une réponse sera donnée au prochain conseil général. M. Ammann précise toutefois que les caméras installées chez des privés doivent filmer uniquement la partie privée et ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Auquel cas, une plainte pourrait être déposée.

M. Ottonin rappelle qu'à l'issue du contre-appel M. Christophe Uldry fera une brève présentation du festival de musique ZicABret, qui se déroulera le samedi 21 juin à Bretigny, puis suivra l'apéritif.

11. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h20.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine